

SÉANCE du 23 septembre 2015

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 23 septembre 2015 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.

Convocations transmises le 16 septembre pour la réunion du 23 septembre 2015.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Nadine DUPREY. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Maria DE LUCA. Samuel JEANNIARD. Mathilde MAGNIEN. Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absents excusés: Alexandre JOUVANCEAU, Jean Paul MAGNIEN (*Pouvoir à Gérard TARDY*).

Mme. Nadine DUPREY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.**1. DECISION MODIFICATIVE N°5**

Afin de procéder aux reprises d'amortissements des dépenses de l'exercice 2014 et de passer les écritures d'ordres budgétaires relatives aux cessions de parcelles réalisées par la commune, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative N°5 suivante :

	compte	DEPENSES		RECETTES		
		diminution	augmentation	diminution	augmentation	
FONCTIONNEMENT	6811-042		27 225.21 €			
	023	27 225.21 €				
	TOTAL	27 225.21 €	27 225.21 €	0	0	0.00 €
INVESTISSEMENT	compte					
		diminution	augmentation	diminution	augmentation	
	024				338.16 €	
	165			338.16 €		
	28041512-040				27 225.21 €	
	021			27 225.21 €		
TOTAL		0.00 €	0.00 €	27 563.37 €	27 563.37 €	0.00 €

2. AMORTISSEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'amortir sur un an les travaux réalisés sur l'exercice 2014, d'un montant de **27 225, 21 €** se décomposant comme suit :

- participation versée au SI CE CO pour la pose d'horloges astronomiques : 4 822,83 €
- participation versée au SI CE CO pour l'installation de feux tricolores : 10 993,43 €
- participation versée au SI CE CO pour la modification de l'éclairage public : 11 408,95 €

3. NUMÉRIQUE

Le Maire retrace les différents échanges et courriers qui se sont produits avec le Conseil Départemental à propos de l'intégration de la commune de Morey Saint Denis dans le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique des Territoires (SDANT).

Il est confirmé officiellement que la commune sera bien incluse dans le programme de la phase prioritaire de travaux en cours avec les autres communes de la « grappe de Gevrey Chambertin » compte tenu de l'engagement du Conseil Municipal sur sa participation financière. La mise en service commerciale est prévue dans le courant de l'année 2017.

SÉANCE du 23 septembre 2015

4. RODP GAZ 2015

En application du décret N°2007-606 du 25 avril 2007, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance due par GrDF au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les canalisations de gaz pour l'année 2015 comme suit :

Paramètres : 5798 m de longueur de conduite de distribution

Taux de revalorisation cumulé au 01/01/2015 : 16% ; redevance au ml : 0.035€ ; partie fixe : 100 €

Formule : $[(0.035 \times 5798) + 100] \times 1.16 \% = 351,40 \text{ €}$ arrondi à 351€

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le montant de **351€** au titre de la RODP 2015 due par GrDF.

5. CONTENTIEUX DÉGÂTS DES EAUX

Lors des intempéries importantes survenues le 04 novembre 2014, un sinistre de dégâts des eaux a été déclaré aux assurances par M. et Mme LIGNIER Virgile domiciliés 39 Rue des Jardins. La responsabilité de la commune est mise en cause pour des travaux qui auraient eu pour effet d'empêcher l'eau de s'écouler entraînant l'inondation de la propriété des plaignants. Les assurances respectives des parties prenantes ont missionnés leurs experts pour établir un rapport. Ce rapport contradictoire conclut que l'évènement climatique exceptionnel à l'origine du sinistre est hors de contrôle de la commune et que sa responsabilité ne se trouve donc pas retenue. Une réflexion est cependant engagée pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales à cet endroit.

6. REPARTITION DES DEPENSES DU 14 JUILLET 2015

Comme l'année précédente, la fête nationale du 14 juillet a été organisée avec les habitants de Chambolle Musigny suite à l'accord des conseils municipaux respectifs et il est souligné une participation en hausse des habitants des deux communes.

Le Conseil Municipal valide la liste des dépenses relatives à cette cérémonie et approuve, après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, la répartition des frais comme suit :

Montant total de la dépense : 8047.20 €

Montant de la dépense en commun : 6447.20€

Répartition : 2/3 Morey : 4298.13 € arrondi à 4 300 €

1/3 Chambolle : 2149.07 € arrondi à 2 200 €

Un titre de recette de 2 200 € sera émis à l'ordre de la commune de Chambolle Musigny.

7. AFFOUAGES 2015/2016

La date limite d'inscription aux affouages de l'hiver 2015/2016 est fixée au 30 octobre 2015. Les lots seront délivrés en continuité de ceux de l'an passé dans la parcelle 18 puis dans la parcelle 16 si nécessaire. La possibilité de confectionner des têtes de chênes par les affouagistes est soumise à l'accord du garde forestier.

8. CHEQUES A ENCAISSER

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement des dons suivants sous forme de chèques :

- 33.10 €, 12.00 €, 15.50 €, 10.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ La mise en place de la bibliothèque de Morey/Chambolle se poursuit, ouverture prochaine.

⇒ Prochaine réunion du Centre Communal d'Action Sociale le 21/10/2015 à 19h.

⇒ La semaine bleue : différentes activités proposées par le centre socio culturel de Gevrey Chambertin dans diverses communes de la côte à partir du lundi 12 octobre.

⇒ La révision de l'éclairage public interviendra semaine 41. signaler tout dysfonctionnement au secrétariat.

SÉANCE du 23 septembre 2015

- ⇒ Un dépôt sauvage d'ordures et objets encombrants a été constaté sur la commune de Gevrey Chambertin, en limite avec Morey, sur une propriété privée. Un constat de gendarmerie a été effectué et l'affaire suit son cours normal.
- ⇒ Rappel : il reste un jardin communal à louer ainsi que la moitié d'un autre à faire avec le locataire actuel.
- ⇒ Prochain Conseil Municipal le 28 octobre 2015, 19h.

Séance levée à 21h45. Affiché le 25/09/2015.

SÉANCE du 23/09/2015		TABLEAU DES SIGNATURES	
DELIBERATION N° 1 à 8			
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN absent
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU absent	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		